



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Jeudi 02 Novembre 2023**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour et/ou d'horaire devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans **Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais. Cela concernant également les réponses tardives des clubs qui ont été notifiés avant le Lundi sur Footclubs.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 - CHAMPIONNATS

Match n° 25930299 : R3 groupe B : ENT. SUD NIVERNAISE 58 - SNID du 22 octobre 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 26 octobre 2023.

La commission SROC dit la réserve non recevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Match n° 26727480 : R1 Herbelin groupe C : MORTEAU MONTLEBON – L'ISLE SUR LE DOUBS du 12 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 11 novembre à 18h00 au stade Henri Schaller 1 à Montlebon.

Match n° 25907268 : R2 groupe C : LEVIER – RIOZ ETUZ CUSSEY du 12 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 11 novembre à 19h30 au stade Georges Saulnier 1 à Levier.

Match n° 25917727 : R3 groupe E : RIOZ ETUZ CUSSEY 2 – PONTARLIER 3 du 12 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 11 novembre 2023 à 19h00 au stade des Chaillaux 2 à Rioz.

Match n° 25931346 : R3 groupe E : FRASNE - RIOZ ETUZ CUSSEY 2 du 26 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 25 novembre 2023 à 20h00 au stade Bibi Trouttet à Frasne.

Match n° 25917858 : R3 groupe F : ST LOUP/CORB/MAGNON – LES ECORCES du 5 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 4 novembre 2023 à 19h00 au stade municipal à St Loup sur Semouse.

1.2 – REPORT

La commission décide de reporter le match de championnat suivant à une date ultérieure :

R3 journée 6 groupe E :

- 25923164 : RIOZ ETUZ CUSSEY 2 – ST VIT 2

Coupe Bourgogne-Franche-Comté :

- 27388857 : RC BRESSE SUD – MEURSAULT US

JEUNES

1.3- CHAMPIONNAT

Match n° 25932201 : U16R1 : E.S. EXINCOURT TAILLECOURT – RACING BESANCON du 22 octobre 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 26 octobre 2023.

La commission SROC dit la réclamation d'après-match non recevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Match n° 26311557 : U18R1 Laser Game Evolution : JURA DOLOIS – GUEUGNON du 5 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 4 novembre 2023 à 13h30 au stade Paul Martin 3 à Tavaux.

Match n° 25927860 : U17R1 groupe A : AJ AUXERRE 2 – FC CHALON du 5 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 4 novembre 2023 à 15h00 au stade Abbé Deschamps A2 à Auxerre.

Match n° 25921877 : U16R2 groupe D : GJ RUDIPONTAIN – NOIDANAIS du 5 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 4 novembre 2023 à 17h30 au stade Espace Loisirs Sport 2 à Pont de Roide Vermondans.

Match n° 25904428 : U14R1 groupe D : EXINCOURT – FC SOCHAUX MONTBELIARD du 18 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 18 novembre 2023 à 10h00 au stade du centre de formation à Seloncourt.

2- FEMININE

SENIORS

1.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Match n° 27459767 : Coupe de France Féminine : Finale Régionale : JURA SUD FOOT – AS CHATENOY du 29 octobre 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 31 octobre 2023.

La commission SROC dit la réclamation non recevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

JEUNES

1.2- U18F REGIONAL 1

Phase Automne :

Match n°26505241 : U18F R1 : Poule A : RACING BESANCON – DIJON UNIVERSITE du 28 octobre 2023

Forfait déclaré de l'équipe de DIJON UNIVERSITE

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de DIJON UNIVERSITE (3-0). Retire 1pt à l'équipe de Dijon Université et attribue le gain du match au Racing Besançon.

Amende : 80 euros pour forfait déclaré

Phase Printemps :

Match n° 27492070 : U18F R1 : Poule Elite : DIJON ASPTT – BLANZY US FEMINNE du 18 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre 2023 à 11h00 au Centre Sportif Dijon Métropole 1 à St Apollinaire.

Match n° 27492117 : U18F R1 : Poule Promotion : MONTCHANIN ODRA – JURA DOLOIS FOOTBALL du 04 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 04 novembre 2023 à 14h30 au stade Lucien Parriat n°1 à Montchanin.

Match n°27492130 : U18F R1 : Poule Promotion : LONS RC – MONTCHANIN ODRA du 25 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre le samedi 02 décembre 2023 à 16h00 au stade municipal à Perrigny.

3- FUTSAL

SENIORS

3.1 COUPE NATIONALE FUTSAL

Match n° 27455425 : Coupe Nationale Futsal : 2^{ème} Tour : AS BAVILLIERS – FC FUANS FUTSAL du 01 novembre 2023

La Commission prend connaissance du non-engagement du club de l'AS BAVILLIERS en championnat spécifique séniors futsal.

Elle rappelle que selon l'article 3.1 du règlement de la compétition : *la Coupe Nationale Futsal est ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la FFF et engagés dans un championnat Seniors Futsal.*

De ce fait, la commission disqualifie le club de l'AS BAVILLIERS.

Le club de FUANS FUTSAL est automatiquement qualifié pour le prochain tour de Coupe Nationale Futsal.

Match n°27455423 : Coupe Nationale Futsal : 2^{ème} Tour : PONT SUR YONNE – US JOIGNY du 30 octobre 2023

La Commission prend connaissance du PV téléphonique de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des clubs du District de l'Yonne du 27 octobre 2023.

Ce dernier valide et déclare officielle l'entente entre les clubs de Pont sur Yonne et Jeunesse Sénonaise.

De ce fait, le club porteur de cette entente étant le club de J. SENONAISE – le club de Pont sur Yonne est forfait pour sa rencontre contre US JOIGNY.

La commission donne le club de US JOIGNY automatiquement qualifié pour le prochain tour de Coupe Nationale Futsal.

Match n°27455420 : Coupe Nationale Futsal : 2^{ème} Tour : CHALON ACADEMIE – J. SENONAISE du 01 novembre 2023.

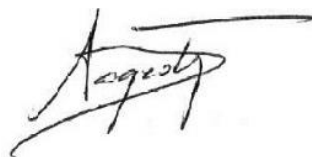
La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le mercredi 01 novembre 2023 à 16h00 au Gymnase de la Verrerie à Chalon-sur-Saône.

4- FONCTIONNEMENT

Transmission tardive :

CHAMPAGNOLE/NEY : amende de 20 euros (CDDF match n° 27459766)

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football